



Programme d'Aménagement Côtier
du Rif central (PAC-Maroc)

Activité thématique „Tourisme durable”
Rapport final



Note

Le présent rapport a été rédigé par MM. Mohamed MENIOUI et Nasser Edine ZINE, consultants nationaux chargés de l'activité „Tourisme durable“ du PAC du Rif central, avec l'appui de M. Alessio SATTA, expert international recruté par le CAR/PAP.

La rédaction du rapport a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE.

Sommaire

Liste des figures.....	ii
Liste des tableaux.....	ii
Liste des acronymes.....	iii
Consultants du projet.....	iv
Remerciements.....	v
1. Introduction.....	1
1.1 Projet „PAC” en bref.....	1
1.2 Méthode d'ECAT.....	1
1.3 Définition d'une stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme.....	2
1.4 Développement du tourisme et gestion intégrée des zones côtières.....	3
2. Présentation de la zone du projet.....	4
2.1 Composante physico-écologique.....	4
2.2 Composante physico-infrastructurelle.....	7
2.3 Composante socio-économique.....	11
2.4 Composante politico-gestionnaire.....	14
3. Mise en œuvre du projet PAC au Maroc.....	19
3.1 Principales étapes de la mise en œuvre du projet.....	19
3.2 Partenaires ayant participé au projet.....	20
4. Processus de mise en œuvre du projet „PAC” au Maroc.....	21
4.1 Processus.....	21
4.2 Difficultés et contraintes.....	21
4.3 Points forts.....	22
5. Stratégie de tourisme durable dans la „zone PAC” Maroc.....	23
5.1 Objectif général.....	23
5.2 Objectifs spécifiques.....	23
5.3 Actions fédératrices.....	24
5.4 Fiches – actions.....	25
5.4 Actions pilotes.....	31
6. Bibliographie.....	33

Liste des figures

Figure 1:	Les grandes étapes du processus d'ECAT.....	2
Figure 2:	Positionnement de l'ECAT dans le processus de GIZC.....	3
Figure 3:	Localisation de la zone du PAC-Maroc.....	4
Figure 4:	Carte de stabilité des terrains dans la zone du PAC.....	6
Figure 5:	Itinéraire de la rocade dans le Rif central.....	8
Figure 6:	Evolution de la consommation totale d'énergie par habitant (à l'échelle nationale).....	9

Liste des tableaux

Tableau 1:	Sites d'accès en mer dans la zone considérée.....	7
Tableau 2:	Pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau à Al Hoceïma et Chefchaouen.....	9
Tableau 3:	Production et vente d'électricité dans la région.....	9
Tableau 4:	Production et demande en eau.....	9
Tableau 5:	Modes d'évacuation des eaux usées à Al Hoceïma (%).....	10
Tableau 6:	Modes d'évacuation des eaux usées à Chefchaouen (%).....	10
Tableau 7:	Conventions signées et/ou ratifiés par le Maroc.....	16

Liste des acronymes

ANP	Agence Nationale des Ports
APDN	Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
BDN	Bilan Diagnostic National
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Compagnie Générale Immobilière
CMDD	Commission Méditerranéenne du Développement Durable
CRENOS	Centro Ricerche Economiche Nord Sud
DE	Département de l'Environnement
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DGUA	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
DT	Département du Tourisme
ECAT	Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique
FAO	Organisation Mondiale de l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNIH	La Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière
FNT	La Fédération Nationale du Tourisme
FODEP	Fonds de Dépollution industrielle
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INRH	Institut National de la Recherche Halieutique
MEDPOL	Programme de surveillance de la pollution en Méditerranée
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Office National des Pêches
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PAS MED	Programme d'Action Stratégique pour la Méditerranée
PCB	Les PolyChloroBiphényles
PAIDAR-MED	Plan d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne Marocaine
PNA	Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers et assimilés
POP	Polluant Organique Persistant
RENSQA	Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RN	Route nationale
RODPAL	Réseau des ONG de Développement du Parc National d'Al-Hoceima
SDAULMC	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TdR	Termes de référence

Consultants du projet

Mohamed MENIOUI est Professeur de l'Enseignement Supérieur à l'Université Mohammed V de Rabat. Il est océanographe biologiste, expert en biodiversité et en environnement marins et côtiers. Il est l'auteur de nombreuses analyses stratégiques nationales, régionales ou internationales dont „la stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marocaine”, „la stratégie nationale pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable”. Il est également expert *ad-hoc* auprès de la Convention sur la Diversité Biologique pour le compte de laquelle il a co-élaboré „Technical advice on the establishment and management of a system of marine and coastal protected areas”; il est point focal au Maroc de l'Initiative Mondiale de la Taxonomie et „père” de plusieurs espèces nouvelles pour la science.

Nasser Eddine ZINE est enseignant chercheur à l'Université Moulay Ismail de Meknès. Il est spécialisé en biologie marine, expert en aquaculture marine et saumâtre et en écologie et biodiversité des zones humides littorales. Il est auteur de nombreuses études du PAM (Bilan Diagnostic National des activités telluriques déversant en mer Méditerranée: BDN; Eutrophisation dans les milieux côtiers méditerranéens du Maroc); Plan de gestion du Parc National d'Al Hoceïma (CAR/ASP). Il est aussi auteur du plan d'action éco-touristique dans la Moulouya (Projet SMAP III). Il est expert auprès du Département de l'Environnement pour de nombreuses études.

Remerciements

Au terme de ce projet visant la mise en place d'un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) dans le Rif central marocain, les consultants tiennent à exprimer leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation. Il s'agit plus particulièrement des responsables:

- du CAR/PAP pour la mise en place et le suivi du projet et, plus particulièrement, M. Ivica TRUMBIC, ex-Directeur du CAR/PAP et Mme Zeljka SKARICIC, Administrateur principal de projets au CAR/PAP;
- du Programme LIFE Pays Tiers et de la Commission Européenne pour le financement du projet „Destinations” qui a été intégré dans le projet PAC;
- du Département de l'Environnement (DE), Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (DSPR), et du Département du Tourisme (DT), Société Marocaine d'Ingénierie Touristique SMIT (ex-Direction des Aménagements et des Investissements (DAI), qui ont assuré la coordination de la mise en œuvre de ce travail, l'ont suivi de près et l'ont enrichi par leurs suggestions. Il s'agit de:
 - Monsieur Abdelhay ZEROUALI, DE/DSPR;
 - Monsieur Mehdi CHALABI, DE/DSPR/DGEMN;
 - Monsieur Mohammed CHAOUI, DE/DSPR/DGEMN/SE;
- et, notamment,
 - Madame Khadija GARDI, DE/DSPR/DGEMN/SE.

Nous n'oublierons surtout pas les acteurs locaux, toutes les autres administrations ainsi que nos collègues consultants internationaux, MM. Alessio SATTÀ et Carlo PERELLI qui nous ont accompagnés tout au long de ce trajet et qui, de par leur participation, leurs contributions et leurs suggestions nous ont considérablement facilité la tâche.

1. Introduction

1.1 Projet „PAC” en bref

Le Programme d'Aménagement Côtier (PAC) est l'un des projets du PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée) approuvés par la 5^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), tenue à Athènes en 1989. Ses principaux objectifs concernent essentiellement la réalisation de projets centrés sur le développement durable de certaines zones côtières et marines sélectionnées, en intégrant aussi bien les questions d'environnement que celles du développement socio-économique, et ce en utilisant des outils et des approches ayant fait leurs preuves et qui ont été adaptés et mis en application par le PAM et ses Centres d'Activités Régionales (CAR).

La première phase de ce Programme s'est déroulée de 1989 à 1993, avec les projets suivants: la baie de Kastela (Croatie), la baie d'Izmir (Turquie), l'île de Rhodes (Grèce) et le littoral syrien. Le deuxième cycle du Programme a englobé le littoral albanais (1993-1995), la phase II du projet de Rhodes (1994-1996), le projet de Sfax en Tunisie (1995-1998), le projet de Fouka en Egypte (1995-1999) et un projet en Israël (1998-2000).

La révision de la Convention de Barcelone en 1995 et la mise en place d'un nouveau contexte tenant compte aussi bien de la protection de l'environnement que du développement durable du littoral et des bassins versants, a permis l'adoption par la 9^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, de la Phase II du PAM et des champs d'actions prioritaires pour la période 1996-2005. A cette même occasion, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été instaurée et ses activités ont été lancées et, par la même occasion, il a été décidé de démarrer les actions préparatoires et la mise en œuvre progressive du troisième cycle du PAC, en approuvant le montage de projets pour Malte, l'Algérie, le Maroc, le Liban et la Slovénie.

Conformément aux engagements du Maroc, en tant que Partie Contractante à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles y relatifs (Convention de Barcelone), et conformément à sa volonté d'adhérer activement au concept de la planification et de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), a signé un accord avec le Plan d'Action pour la Méditerranée, pour mettre en œuvre le Programme d'Aménagement Côtier (PAC-Maroc) dans la zone du Rif central.

Ainsi, suite à des concertations préliminaires avec les autorités marocaines, et à la demande du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) a démarré en 2003 une étude de faisabilité d'un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) en Méditerranée marocaine. L'étude, réalisée en 2004-2005, a retenu le littoral situé entre Oued Laou (Province de Chefchaouen) et Oued Nekor (Province d'Al Hoceïma) dans le Rif central comme zone du PAC et a proposé le cadre et la structure du programme d'activités à réaliser, ainsi qu'un budget prévisionnel. Cette étude a été validée lors d'un atelier d'information, organisé le 14 février 2006 à Fès, à la demande du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) et ce afin d'assurer, dès la phase préparatoire du projet, une implication active de tous les acteurs concernés.

1.2 Méthode d'ECAT

Les observations sur la capacité d'accueil touristique sont centrées sur trois dimensions fondamentales: physique-écologique-environnementale, sociodémographique, économique-gestionnaire.

Suivant le PNUE (2009), l'Évaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT) est un **processus** qui se définit par: (i) une phase descriptive qui apporte les connaissances sur le système territorial étudié, (ii) une phase évaluative qui permet de décrire les modes de gestion possibles et les niveaux d'impacts acceptables pour la zone du projet, enfin, (iii) une phase stratégique qui conduit à la définition de la capacité d'accueil optimale et débouche sur la formulation d'une stratégie de développement durable du tourisme dans la destination.

L'idée centrale est de donner aux différents **acteurs** l'opportunité et la responsabilité d'exprimer leurs opinions quant à l'avenir de la destination. Les acteurs publics (autorités locales, experts, ONG, universités, instituts de recherche, etc.) et privés (opérateurs locaux et étrangers, chambres de commerce, syndicat de tour-opérateurs, touristes, etc.) doivent être pris en compte, chacun devant être en mesure de définir ses besoins économiques, sociaux et environnementaux, ses priorités et solutions. D'ailleurs, le processus est aussi important que l'information obtenue. Ainsi l'ECAT va puiser sa force dans la conscience publique, qui va tirer le processus dans son ensemble.

Les activités à conduire pour mener à bien le processus d'ECAT sont présentées dans la figure 1.

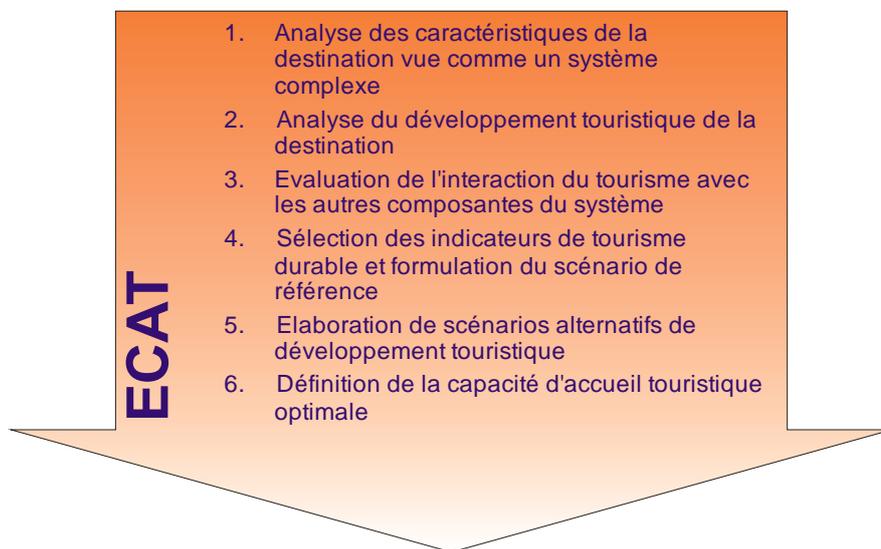


Figure 1: Les grandes étapes du processus d'ECAT

1.3 Définition d'une stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme

La stratégie pour le développement durable du tourisme dans une destination doit articuler les buts en matière d'utilisation du territoire à long terme et les autres objectifs de développement du gouvernement local. Elle doit essayer d'atteindre un bon équilibre entre les besoins antagonistes en matière de sylviculture, de pêche, d'agriculture, de tourisme, d'industrie, d'urbanisme, d'infrastructure pour les transports et de décharges pour les déchets. La stratégie doit aider à coordonner les activités du gouvernement local relatives au développement durable du tourisme tout en permettant aux gestionnaires de la destination d'avoir un rôle-clé en pourvoyant aux besoins des résidents, des touristes et du secteur du tourisme (PNUE, 2009). Lorsqu'il s'agit d'une destination côtière, cela se fait idéalement au sein d'un processus plus large qui est celui de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

1.4 Développement du tourisme et gestion intégrée des zones côtières

L'importance et la place du tourisme dans la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée sont plus grandes que dans la plupart des autres régions du monde. C'est pourquoi la méthode d'ECAT doit faire partie du processus de GIZC. En effet, le but essentiel de l'ECAT est de fournir des paramètres relatifs au développement touristique qui peuvent servir à la planification des autres activités, des voies de circulation et des infrastructures. Le positionnement de l'ECAT à l'intérieur du processus de GIZC est défini suivant le schéma de la figure 2.

L'ECAT est réalisée en parallèle à la première et la seconde phase de la GIZC, qui comprennent des activités préparatoires, des analyses et des hypothèses. Une synthèse de l'ECAT fera partie intégrante de l'analyse sectorielle du tourisme et des paramètres entrant dans les phases ultérieures de la GIZC.

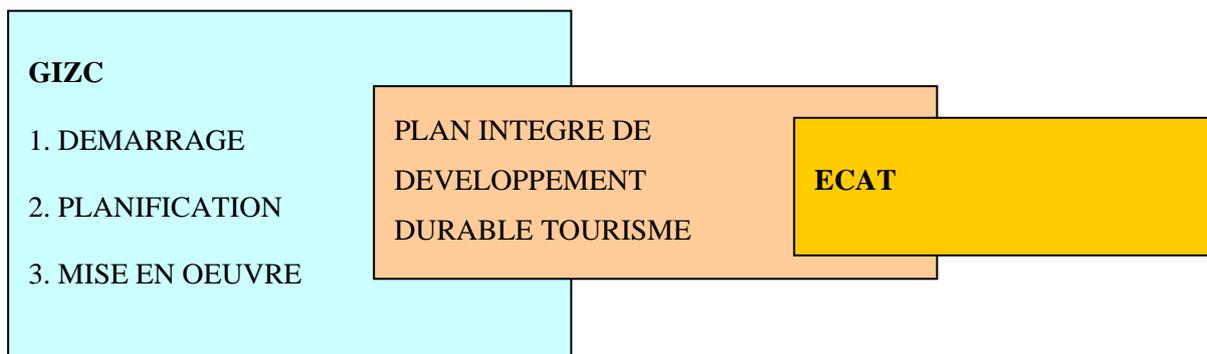


Figure 2: Positionnement de l'ECAT dans le processus de GIZC

2. Présentation de la zone du projet

Le tronçon de littoral choisi au Maroc comme zone d'action du PAC se situe au pied du Rif central, entre le cours de l'oued Laou à l'ouest et le cours de l'oued Nekor à l'est, soit dans le territoire des deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma (figure 3).



Figure 3: Localisation de la zone du PAC-Maroc

2.1 Composante physico-écologique

2.1.1 Dimensions de la zone du projet

La zone du projet PAC aurait une superficie d'environ 7.928 km². Pour la province d'Al Hoceïma cette superficie est de 3.578 km² dont 3.328 km² en milieu continental et 250 km² en moyenne d'espace maritime. Elle est cernée par trois sous bassins versants alignés Nord-Sud: ceux d'Oued Bni-Boufrah, Oued El Anser (S'Nada) et Oued Tarmast.

La province de Chefchaouen, quant à elle, s'étend sur une superficie de 4.350 km². Cette zone est constituée par les unités environnementales suivantes:

- la côte et les bassins méditerranéens paléozoïques qui englobent les tribus Ghomaris;
- la zone Jbala constituant l'arrière-pays comprenant le haut Loukkos et des tribus dont principalement Lakhmas (Oulia et Soufla), Ghezaoua, Bni Mestara, Bni Ahmed;
- les montagnes (Tazaout, Tissouka, Lakraa, Kobba Abad, Tizirane, Kharbouch...).

2.1.2 Caractéristiques géomorphologiques

La province d'Al Hoceïma est une zone montagneuse située au pied de la partie la plus accidentée de la chaîne du Rif. Sa partie marine, également fort accidentée, se caractérise par de hautes falaises descendant en pentes fortes vers la mer et s'y prolongeant en reliefs abruptes sous l'eau. Les replats en bord de mer y sont généralement rares, surtout aux niveaux des petites plaines aux embouchures des oueds, dans des plages souvent très étroites de sable grossier ou de gravier.

La Province de Chefchaouen est caractérisée par ses reliefs; elle se situe, en effet, sur la chaîne rifaine où les montagnes, d'une structure géologique relativement récente, sont formées de couches siliceuses et calcaires très accidentées avec des sommets dépassant parfois les 2.000 m (Jbel Lakraa 2.159 m et Jbel Tissouka 2.122 m à Bab Taza ainsi que Jbel Tizirane 2.106 m à Bab Berred).

2.1.3 Caractéristiques spécifiques

Climat

Le climat de la région d'Al Hoceïma est de type méditerranéen, conditionné par la présence de la chaîne du Rif qui constitue une barrière et qui intercepte les perturbations en provenance de NW et du SW. Le Rif reçoit en plus, des perturbations du NE, bien que celles-ci soient fréquentes et moins pluvieuses que celles du NW.

La ville de Chefchaouen se situe à 600 m d'altitude. On distingue dans cette Province trois variétés de climat:

- la zone montagneuse au climat typiquement méditerranéen, pluvieux et froid en hiver et doux en été. Les précipitations y sont les plus importantes et varient entre 800 et 1.400 mm/an atteignant parfois 2.000 mm/an avec des chutes de neige;
- un climat semi-aride qui domine la zone côtière avec des précipitations qui varient entre 300 et 400 mm/an;
- la zone Sud-Est, caractérisée par un climat humide en hiver et sec en été avec des précipitations oscillant entre 900 et 1.300 mm/an.

Hydrologie

Le réseau hydrographique est densément implanté sur le versant nord du Rif central. La plupart des cours d'eau sont intermittents et ne fonctionnent qu'à la suite de pluies abondantes et continues. Les longueurs de ce réseau hydrographique varient de quelques kilomètres à plusieurs dizaines de kilomètres.

A Al Hoceïma, de nombreux petits oueds sont connus et présentent des caractères d'écoulement méditerranéen (profil en large très étalé, profil en long à pente forte). Les estuaires de ces oueds sont étroits à Bni Boufrah, et prennent la forme de gorges à l'est de Torrès, dans le plateau de Bokoya. Les eaux souterraines sont de très faibles débits. L'espace maritime est, par contre, bien ouvert sur la Méditerranée offrant d'importantes potentialités de développement.

A Chefchaouen, les données climatiques et la disposition du relief offrent, en revanche, à la région des potentialités importantes en matière de ressources en eau. Celle-ci dispose aussi de plusieurs fleuves dont la plupart sont saisonniers et déversent en Méditerranée. De même que certains de ces cours d'eau alimentent les fleuves du Loukkos et Ouargha. Parmi les sources les plus importantes dans la Province, il y a lieu de citer la source de Ras El Maa (débit oscillant entre 87-1.406 l/s) approvisionnant la ville de Chefchaouen en eau potable, la source Cherafat (débit oscillant entre 80-200 l/s) et la source de Magou (débit oscillant entre 300-800 l/s). Les eaux souterraines y présentent un important atout puisqu'une exploitation industrielle y a même été envisagée par „Water Minérale Chefchaouen”. La province dispose également d'une percée sur la Méditerranée, lui permettant de diversifier ses atouts socio-économiques.

Risques naturels

La région d'Al Hoceïma est une zone instable sur le plan sismique et les risques de tremblements de terres sont quasi-permanents et ce en raison de la présence des failles de Jebha (province de Chefchaouen) et de Nekor (province d'Al Hoceïma) qui y sont les accidents les plus importants. De plus, de nombreux autres éléments géologiques, morphologiques et climatiques augmentent l'instabilité de cette zone dont: pente forte, formations lithologiques tendres, action de la houle et des vagues, action dissolvante des eaux de pluie, étroitesse (ou inexistence) du cordon littoral...

Des glissements de plusieurs centaines de mètres de longueur s'observent le long de la côte, des parties entières de versants atterrissent dans la mer; c'est pourquoi le tracé actuel de la route subit, chaque année, des coupures plus ou moins longues (de quelques heures à plusieurs semaines).

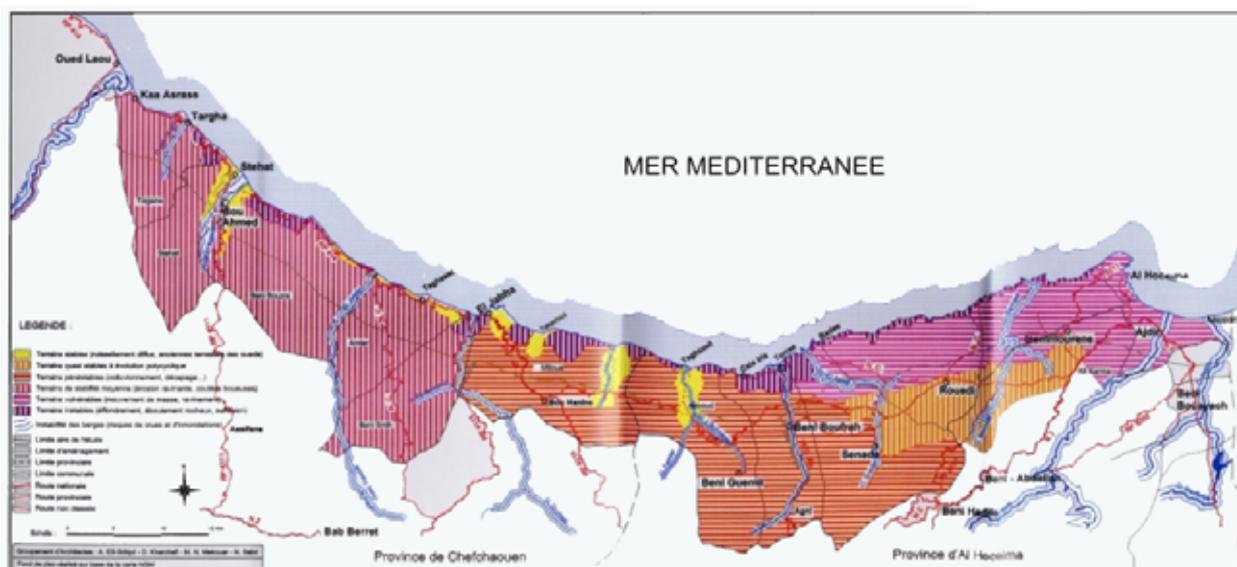


Figure 4: Carte de stabilité des terrains dans la zone du PAC

Biodiversité et habitats

L'une des principales caractéristiques de la biodiversité du Rif est son taux élevé d'espèces endémiques qu'il contient, en plus d'un important cortège de formes de vie rares ou menacées donnant à la région une valeur écologique particulière. Cette biodiversité reste, malgré les efforts consentis, très mal connue dans la zone, mais montre dans tous les cas, une grande richesse en espèces. Ceci est le cas des Bokoyas, comme il est le cas des massifs montagneux de Tazaout, Tissouka, Lakraa, Kobba Abad, Tizirane, Kharbouch, etc., qui renferment une richesse inestimable en faune et en flore. Ceci en fait une zone écologique à part, un modèle de biodiversité d'une grande importance environnementale et esthétique où l'on trouve les plus belles forêts du Maroc.

La flore et la faune marines font partie de ce grand complexe biodiversitaire méditerranéen considéré comme un patrimoine mondial.

En ce qui concerne les habitats de valeur particulière et de paysages, on y rencontre de toutes les variantes:

- Zones humides: en particulier côtières et peu profondes;
- Les falaises, des plages et des îlots: surtout dans la région des Bokoyas;
- Fonds marins: riches en frayères et en habitats;
- Forêts denses et matorrals: avec une flore et une faune présentant un fort taux d'endémisme.

Parmi ces habitats protégés, il y a lieu de citer les zones:

- Parc national d'Al Hoceïma;
- Parc national de Talassemtane;
- Réserve botanique de Talassemtane;
- La côte Rhomara;
- Cirque de Jebha;
- Réserve de biosphère transcontinentale.

La zone PAC comporte également un patrimoine culturel et historique important dont:

- Badis;
- Torrès de Alcalá;
- traces humaines d'il y a plus de 100.000 ans;
- Targha;
- Bou hamed (Stehat);
- Taghassa (TIGISAS); etc.

Facteurs de pression sur la composante de l'écosystème naturel

Parmi les nombreux facteurs de dynamique régressive affectant le milieu et ses différentes composantes on peut citer:

- les exploitations abusives de la matière végétale;
- le défrichement et les mises en cultures;
- le surpâturage;
- les incendies du patrimoine forestier;
- les explosifs utilisés par les pêcheurs;
- la chasse sous-marine avec les bouteilles de plongée;
- le chalutage illégal jusqu'à 10m de profondeur, alors que la loi le prévoit au delà de 80 m;
- l'utilisation des produits toxiques (sulfate de cuivre (CuSO₄)) pour la pêche;
- l'utilisation des filets maillants dérivants par la flotte.

2.2 Composante physico-infrastructurelle

2.2.1 Transport et communication

Parmi les principales infrastructures de la zone PAC en terme de transport et de communication, il ya:

- **Port d'Al Hoceïma** qui à un rôle notable dans le désenclavement de la zone;
- **Port de Cala Iris** affecté à la pêche artisanale, côtière et, partiellement, de plaisance, et qui a un rôle important dans le développement régional et local;
- **Port de Jebha** situé à 133 km de Chefchaouen et 136 km de Tétouan – c'est un port de plaisance mais aussi de pêche;
- **Sites de pêche** qui servent d'ouvertures vers la mer et dont les plus importants sont:

Tableau 1: Sites d'accès en mer dans la zone considérée

Site abrité, accès facile	Site abrité, accès difficile ou inaccessible	Plage	Port
<ul style="list-style-type: none">▪ Azenti▪ Taghessa	<ul style="list-style-type: none">▪ Aarkoub▪ Sidi Ftouh▪ Takmout	Amtar – Chemaala - Jenane Niche – Kaasrass - Sidi Yahya Aarab – Stehat – Targha - Zaouia	Jebha

- **Plages à Chefchaouen** dont celles d'Amtar – Chemaala – Jenane Niche – Kaasrass – Sidi Yahya Aarab – Stehat – Targha – Zaouia, etc. – de belles plages qui sont tout d'abord des voies de communication vers la mer;
- **Plages à Al Hoceïma dont:** Torres, Bade, Boussekour, Sabadilla, Quémondo, Cala Bonito, Espalmadéro, Sfiha, Souani et Tala Youssef – certains sites sont aménagés et d'autres non;
- **Aéroports:** la région d'Al Hoceïma domicile à son extrémité Est un aéroport de catégorie internationale: Charif Al Idrissi qui bénéficie d'une capacité air trafic de 3B 727 et peut admettre des B 737;
- **Rocade méditerranéenne** correspondant à une importante réalisation ayant permis le désenclavement de toute la région du Nord;
- **Routes nationales:** N2-N16-N8;
- **Routes régionales:** R 610-R 509;
- **Routes provinciales:** P5209-P5207-P5205-P5205-P5211.

La télécommunication est défavorisée en ce qui concerne la densité des équipements par abonnés; ceci est dû à la part importante de la population rurale de la région. A l'exception de la commune urbaine d'Al Hoceïma, on remarque le bas degré des équipements téléphoniques en milieu rural, soit 0,2 à 2,4 abonnés pour 100 habitants.

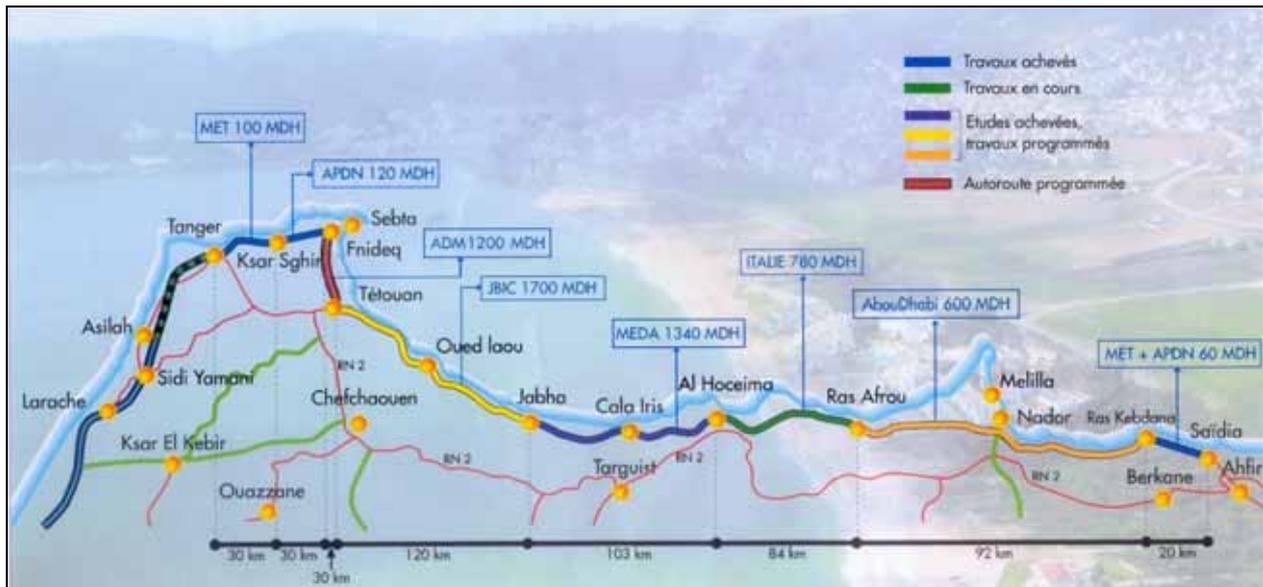


Figure 5: Itinéraire de la rocade dans le Rif central

2.2.2 Santé publique

La structure d'équipement de santé reste toujours en deçà des besoins de la population. La province d'Al Hoceïma ne dispose que d'un hôpital provincial et trois hôpitaux locaux avec une capacité de 413 lits et une densité de 1.017 personnes par lit.

Le secteur de la santé semble souffrir, en dehors du centre d'Al Hoceïma, d'une relative carence en infrastructures, liée principalement aux difficultés d'accès aux zones montagneuses où quelques dispensaires seulement apportent localement les soins préliminaires. Selon les statistiques de 2004, la composition du corps médical et paramédical serait respectivement de 107 et 344 en 2003 contre 52 et 351 en 1996.

La Province de Chefchaouen dispose d'équipements sanitaires importants quoique ceux-ci ne permettent pas la couverture de toutes les localités du territoire. Les moyens humains et matériels de ce secteur sont les suivants:

- un hôpital provincial, dans la ville de Chefchaouen d'une capacité d'accueil de 120 lits qui est équipé d'un laboratoire et d'une salle de radiographie;
- un hôpital rural à Zoumi d'une capacité d'accueil de 33 lits;
- un hôpital local à Stehat d'une capacité d'accueil de 44 lits;
- un hôpital local à Bab Berred d'une capacité d'accueil de 24 lits;
- un certain nombre de centres de santé et de dispensaires ruraux.

Le corps médical est constitué de près de 360 personnes réparties en:

- 70 médecins dont 22 spécialistes et 9 médecins chinois;
- un chirurgien dentiste;
- 208 infirmiers de différentes catégories et spécialités;
- 84 cadres administratifs et agents de service.

2.2.3 Education

Ces quelques statistiques montrent que l'essentiel de la population en phase d'éducation est très jeune pour les deux provinces avec un taux élevé supérieur à 50% des analphabètes.

Tableau 2: Pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau à Al Hoceïma et Chefchaouen
(Source: Agence du Nord)

Niveau d'étude	Al Hoceïma	Chefchaouen
Néant	51,4	55,4
Pré-scolaire	4,5	8,5
Primaire	26,4	22,6
Collégial	9,9	8,0
Secondaire	4,8	3,4
Supérieur	2,9	2
Total	100,0	100,0

2.2.4 Energie

Le potentiel de production d'énergie est plus important à Chefchaouen qu'à Al Hoceïma. Chefchaouen dispose en effet de stations de production d'électricité alors qu'Al Hoceïma est directement liée au réseau national (tableau 3 et figure 6).

Tableau 3: Production et vente d'électricité dans la région

Energie	Al Hoceïma	Chefchaouen
Production d'électricité	-	57,4 MKh
Vente d'électricité	85 MKh (2006)	59,0 MKh

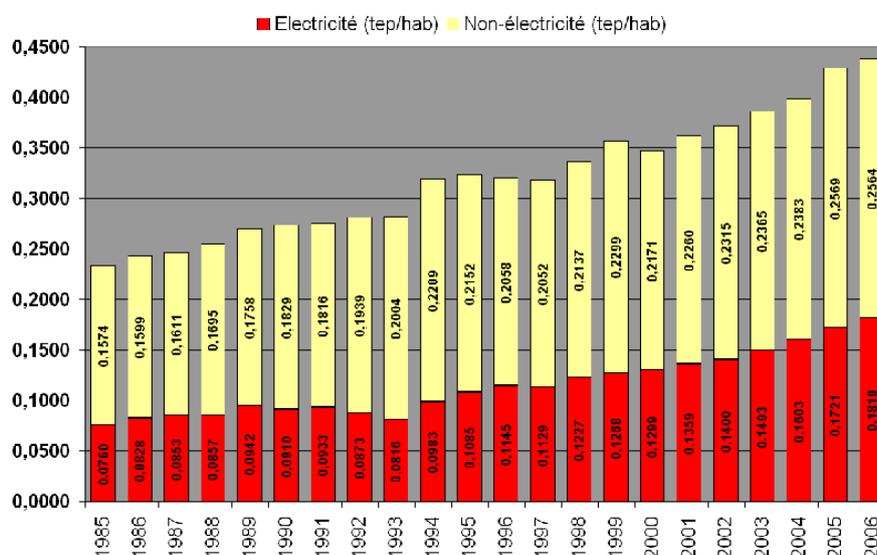


Figure 6: Evolution de la consommation totale d'énergie par habitant (à l'échelle nationale)

2.2.5 Eau potable

Pour l'eau potable, il semble également que les potentialités de production d'eau potable sont bien plus importantes à Chefchaouen et, dans une région agricole, les besoins en eau sont plus importants.

Tableau 4: Production et demande en eau (Source: ONEP)

Eau potable	Al Hoceïma	Chefchaouen
Production d'eau superficielle	4.016.000 m ³	23.365 m ³
Demande en eau	3,1 Mm ³ (201.006)	9,1milliers de m ³

2.2.6 Eaux usées

Les modes d'évacuation des eaux usées dans la région du PAC sont caractérisés par un taux élevé de rejets dans le réseau public. Pour la ville d'Al Hoceïma, le système intégré d'interception, de relevage et d'évacuation des eaux usées de la ville d'Al Hoceïma est désormais opérationnel (inauguré le 21 juillet 2008). La municipalité d'Al Hoceïma est dotée d'une STEP opérationnelle à boues activées dont l'extension est prévue dans le cadre du PNA. Les deux communes Bni Bouayach et Imzouren disposent d'une STEP commune à lagunage naturel mise en service en 2007. De même, les travaux de la STEP de la commune de Targuist ont été achevés en 2008.

Pour Chefchaouen, les STEP et les réseaux seront réalisés en 2012 pour Stehat et pour Amtar.

Tableau 5: Modes d'évacuation des eaux usées à Al Hoceïma (%)

Réseau public	Fosse sceptique	Autres modes d'évacuation
75,3	10,2	14,5

Tableau 6: Modes d'évacuation des eaux usées à Chefchaouen (%)

Réseau public	Fosse sceptique	Autres modes d'évacuation
83,5	4,4	12,1

2.2.7 Déchets solides

A Al Hoceïma, environ 37.200 tonnes par an de déchets, soit un ratio de génération de déchets solides moyen de 0,77 kg /hab /j. Les ordures ménagères représentent plus de 80% des déchets solides produits.

A Chefchaouen, environ 9.417 tonnes/an de déchets sont produits, mais la moyenne produite annuellement par chacun des habitants n'est pas, pour autant, moindre (0,6 Kg/hab/j). On estime la production de la province de Chefchaouen à une trentaine de tonnes par jour. Les déchets des hôpitaux sont estimés à quelques 38 tonnes à Chefchaouen et près de 200 tonnes à Al Hoceïma.

2.2.8 Qualité de l'air et nuisances sonores

Dans toute la partie centrale de la Méditerranée marocaine, cette nuisance peut être considérée comme négligeable, même en saison estivale. Il importe de signaler qu'un Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air (RENSQA) a été créé par le DE à l'échelle du Royaume et que ce dernier projette de développer ses activités dans différentes régions du pays.

Un autre programme relatif à la surveillance de la qualité de l'air est „Qualit' Air” développé par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement qui, sous l'égide de son Altesse la Princesse Lalla Hasna, œuvre pour la sensibilisation de la société civile aux problèmes de l'environnement et mène, en collaboration avec les départements concernés, en particulier les communes, le programme „Qualité de l'air”.

La pollution sonore, qui suit dans une large mesure les deux activités précitées, est également presque inexistante. Elle manifeste une apparition timide en haute saison (juillet-août).

2.3 Composante socio-économique

2.3.1 Composante sociale

La province d'Al Hoceïma

La population de la province d'Al Hoceïma a été évaluée d'après le RGPH 2004 à 394.512 habitants. La densité moyenne est de 105,5 km².

Dans la ville d'Al Hoceïma cette densité est de 5.307,48 au km². La densité moyenne est de 191 habitants au km².

La population est relativement jeune, puisque 49,2% ont moins de 19 ans. Elle se compose à Al Hoceïma de 48,3% d'hommes et 51,7% de femmes. Cette différence peut s'expliquer par l'émigration.

A l'image des agglomérations littorales, elle connaît une urbanisation continue; toutefois, les deux tiers de sa population restent dans le monde rural: soit 300.000 habitants contre 100.000 habitants dans l'urbain, donc un caractère rural prononcé de l'aire de l'étude, alors qu'il n'est que de 45% à l'échelle nationale.

L'occupation du sol est dominée par l'agriculture (51%) et la forêt (21%), qui totalisant près de 72% de la superficie totale.

Le taux d'accroissement annuel moyen est de 2,1%, légèrement inférieur à celui enregistré au niveau national (2,2%).

Population littorale

La population totale des communes littorales d'Al Hoceïma est estimée en 2004 à 110.000 habitants sur un territoire de 783 km². La densité moyenne est de 191 habitants au km².

Analphabétisme & scolarisation

Selon les résultats du RGPH 2004, la population scolarisée est 48% de la population totale:

- préscolaire ou coranique: 4,5%;
- primaire: 26,4%;
- secondaire collégial: 10%;
- secondaire: 4,8%;
- universitaire: 2,3%.

Le taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus est estimé à 52%. Une nette différence entre le sexe masculin (38,7%) et le sexe féminin (67,8%) et entre les différentes communes. D'après les données figurant dans le SDALMC, la quasi-totalité des femmes rurales est analphabète (DGUA/Direction de l'Urbanisme, 2005).

Nombre et structure des ménages

Le nombre de ménages est de 67.057, avec une taille moyenne de 3 à 6 personnes.

La province Chefchaouen

La population de la Province s'élevait à 524.602 habitants, selon le RGPH de 2004, vivant sur une superficie totale de 4.350 km² et avec une densité moyenne de 120,59 habitants par km².

Population urbaine

54.762 habitants (10,4%), avec 51,2% (28.050 habitants) pour la population masculine et 48,8% (26.712 habitants) pour la population féminine (dont presque 40.000 habitants à la municipalité de Chefchaouen).

Population rurale

469.840 habitants (89,56%).

Analphabetisme

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence est: en milieu urbain 28,3% contre 59% en milieu rural avec une grande dominance du sexe féminin.

Scolarisation

Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence: en milieu urbain le niveau d'instruction dépasse de loin celui du milieu rural et sont respectivement de 28% et 22% pour le primaire, 19% et 7% pour le collégial, 13% et 3% pour le secondaire et 8% et 2% environ pour le supérieur.

2.3.2 Composante économique

Infrastructures et ressources humaines en matière de tourisme

Potentialités touristiques

Avec un littoral de plus de 70 kilomètres de côtes et une température de l'eau qui permet la baignade 5 mois par an, la région d'Al Hoceïma recèle des sites balnéaires diversifiés (criques, plages de sable fin, et falaises) et dont l'un des plus attrayants reste celui de Cala Iris. Les autres, non moins importants, sont: les plages de Torrès, Badés, Boussekour, Sabadilla, Quémado, Cala Bonita, Espalmadéro, Sfiha, Souani et Tala Youssef. Certains sites sont aménagés et d'autres non.

Parmi les plages de la région de Chefchaouen, on recense ceux d'Amtar – Chemaala – Jenane Niche – Kaassass – Sidi Yahya Arab – Stehat – Targha – Zaouia, etc, de belles plages, en l'occurrence, qui sont tout d'abord des voies de communication vers la mer pour les villageois et des zones qu'il est possible de capitaliser à des fins de développement touristique.

Cette destination comporte également de nombreux sites ruraux offrant une trilogie montagne - forêt – mer correspondant à un cadre environnemental exceptionnel propice au développement de produits touristiques écologiques, spéléologiques et de montagne. On peut aussi y pratiquer la chasse et la pêche sportive. Les sites culturels ne sont pas rares non plus et on y trouve un patrimoine culturel, historique et archéologique riche et diversifié. L'artisanat local constitue un pôle d'attraction caractérisé par la poterie féminine, la vannerie et le tissage traditionnel. La production des 4.000 entreprises artisanales y est économiquement importante.

A Chefchaouen, les sites culturels sont également nombreux dont ceux de Targha, Bou hamed (Stehat), Taghassa (Tigisas), Jebha: El Jabha, Gharuzim, etc., sans parler d'un patrimoine naturel important correspondant, entre autres, à:

- la source de Ras El Maa (à 3 km de la ville de Chefchaouen);
- l'ancienne médina avec la kasba;
- les cascades et la mosquée de Cherafat;
- la forêt de Talasemtane;
- la grotte de Toughoubit.

Les caractéristiques naturelles, historiques et humaines de la région ont permis à cette population de préserver un certain nombre de spécificités culturelles et des traditions patrimoniales, vestimentaires et festives riches et variées.

Infrastructures touristiques

A Al Hoceïma, la capacité hôtelière est de:

- 7 hôtels (pas plus de 4 étoiles) classés;
- 1 résidence touristique munie de 20 bungalows (village d'accueil touristique);
- 2 campings;
- hôtels non classés.

La région comporte 6 agences de voyages et 2 agences de location de voitures. La capacité hôtelière actuelle est de 2.450 lits.

Pour Chefchaouen, les infrastructures touristiques se composent de:

- 4 hôtels classés comprenant 175 chambres et 337 lits;
- 27 hôtels non classés équipés de 295 chambres et 501 lits;
- 1 camping municipal équipé s'étendant sur 23.800 m².

Ressources humaines en matière d'hôtellerie et tourisme

Al Hoceïma dispose d'un Institut spécialisé en hôtellerie et tourisme ayant une capacité d'accueil de 600 stagiaires qui offre 9 filières de formation dans les niveaux technicien spécialisé et qualification, destinées à satisfaire les besoins des unités installées dans la région. La première promotion de cet institut a été diplômée en 2008.

Autres composantes économiques

La région d'Al Hoceïma est assez riche en potentialités mais pauvre en actions de valorisation. Selon les statistiques de l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN), le taux d'activité à la province d'Al Hoceïma est de 53,3% alors qu'à la province de Chefchaouen il est de 45,8%. Au niveau national, ce taux est de 51%.

A Al Hoceïma comme à Chefchaouen, l'économie locale/régionale est essentiellement basée sur les activités primaires:

Agriculture

Pour la ville d'Al Hoceïma, en agriculture, les céréales dominent en production (892.000 tonnes) et en superficie cultivée (80.000 ha). Le cheptel compte 45% d'ovins (409.000), 35% de caprins et 20% de bovins (131.000 bovins). Ceci est également le cas pour la province de Chefchaouen où la céréaliculture occupe 45% de l'agriculture par contre l'élevage est essentiellement caprin avec près de 260.000 têtes, suivi des ovins 70.000 têtes et des bovins (54.000 têtes).

Pêche

La pêche constitue une des principales ressources naturelles et économiques à Al Hoceïma et correspond également à une activité d'appoint pour les paysans de la zone littorale. La pêche joue un rôle important dans la province d'Al Hoceïma qui bénéficie d'une façade maritime de 72 km. La quasi-totalité des produits de cette activité est destinée à la consommation, les unités industrielles de transformation n'absorbent que 3,3% de ce produit. En 2008, les débarquements des produits de la pêche côtière au port d'Al Hoceïma ont atteint 10.546 tonnes.

La Province de Chefchaouen bénéficie d'une longue côte méditerranéenne de plus de 120 km allant de Kaaasras (commune rurale Tizgane) jusqu'à la commune rurale de M'tioua à la frontière de la Province d'Al Hoceïma. Cependant, en dépit des richesses halieutiques des eaux territoriales, les équipements se rapportant au secteur de la pêche restent très insuffisants. En 2008, les débarquements des produits de la pêche côtière y étaient de près de 1.880 tonnes.

Ressources forestières

La Province de Chefchaouen dispose d'un domaine forestier important qui s'étend sur 175.000 ha soit 41% environ de la superficie totale de la Province contre 21% dans la province d'Al Hoceïma. La forêt constitue, de ce fait, une ressource économique importante pour la population rurale. La forêt rifaine se caractérise par la variété des essences qui la composent et dont les principales sont: le chêne-liège, le sapin, le cèdre et le pin maritime.

Il est à signaler que l'unique massif de sapins „Abies pinsapo” existant dans le continent africain est cantonné dans la province de Chefchaouen. Ce sont les sapinières de Talassemrane et Tazoute occupant une superficie globale de 4.000 hectares environ.

L'industrie

En fait, la Méditerranée centrale est restée en marge du processus de développement industriel qu'a connu le Maroc au cours des deux dernières décennies. L'industrie y occupe un rang secondaire dans l'économie. Dans la province d'Al Hoceïma, 88 petits établissements, employant 610 personnes, ont investi 5 millions de dirhams en 2001. Cette activité reste dominée par le secteur agro-alimentaire.

Pour la province de Chefchaouen, le secteur industriel demeure très faible malgré les potentialités importantes qui se rapportent aux moyens humains disponibles ainsi qu'aux ressources naturelles qui peuvent être transformées dans plusieurs domaines tels ceux de la forêt, des plantations fruitières, de la production animale et des minéraux. Actuellement, la Province dispose seulement de quelques unités productives dans les domaines de la filature et de tissage, de l'huilerie moderne au Caïdat de Brikcha, de champignons, etc.

Artisanat

La vocation touristique des régions du Nord et plus particulièrement de la Province de Chefchaouen y fait de l'artisanat un des principaux secteurs de l'activité économique et du développement social. De même, cet artisanat constitue un patrimoine culturel et artistique dont l'authenticité, la valeur et l'originalité sont préservées d'une génération à l'autre.

Le secteur de l'artisanat, mieux développé à Chefchaouen, compte 26 coopératives dont le capital est de 390.600,00 DH et le nombre de leurs adhérents 619 artisans. Leurs chiffres d'affaire ont atteint en 1998 le montant de 559.551,00 DH soit un excédent de 72.938,00 DH.

Les crédits bancaires accordés à ces coopératives ont atteint 1.156.000,00 DH en 1998 contre 901.000,00 DH en 1997.

Quant aux exportations, elles ont atteint 364.176,00 DH en 1999 contre 335.583,00 DH en 1998.

2.4 Composante politico-gestionnaire

2.4.1 Capacités locales pour la gestion du tourisme: Questions institutionnelles

Les différentes parties pouvant être concernées par le projet PAC sont:

- **Secteurs public et semi-public:**
 - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat;
 - Département de l'Environnement;
 - Département de l'Aménagement du Territoire;
 - Département des Pêches Maritimes;
 - Département de l'Équipement;
 - HCEFLCD;
 - Département de l'Industrie et du Commerce;
 - Direction Générale des Collectivités Locales;

-
- Office National de l'Eau Potable;
 - Office National des Aéroports;
 - Agence Nationale des Ports;
 - Agence du Bassin Hydraulique de Moulouya;
 - Agence pour la Promotion et le Développement du Nord;
 - Agences Urbaines;
 - Directions et Délégations Provinciales des départements concernés;
 - Provinces et Communes;
 - Médias Radio Télévision Marocaine (Ministère de la Communication).
 - **Secteur privé:**
 - CGEM;
 - Société délégataire d'assainissement (assainissement solide: SEGDEMA-AI Hoceïma);
 - Régie Autonome de Distribution d'Electricité.
 - **Tissu associatif:** correspondant à des ONG nombreuses et très dynamiques.
 - **Organismes internationaux:** parmi lesquels de nombreuses institutions internationales (agences de coopération internationale de certains pays européens, bailleurs de fonds et partenaires de développement, organismes internationaux de l'ONU, etc.).
 - **Institutions interministérielles de consultation:**
 - la Commission du Littoral;
 - le Conseil National de l'Environnement;
 - le Comité National et les comités régionaux, des Etudes d'Impact sur l'Environnement;
 - le Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique;
 - le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat;
 - le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire;
 - le Comité National de la Biodiversité;
 - le Comité National des Zones Humides.

2.4.2 Instruments de gestion environnementale

Aspects législatifs et réglementaires

Parmi les principaux textes pouvant servir de support pour la protection de l'environnement côtier, il y a :

- la loi 10-95 sur l'eau;
- la loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement;
- la loi 12-03 relative aux études d'impacts sur l'environnement;
- la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination
- projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral;
- projet de loi relatif à l'organisation des aires protégées au Maroc;
- décret fixant les normes de qualité de l'air et les modalités d'installations des réseaux de surveillance;
- projet de décret fixant les valeurs limites des émissions polluantes dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de contrôle de ces émissions.

Aspects financiers

Les instruments fiscaux

- Les taxes:
 - la Taxe d'édilité;
 - la Taxe additionnelle à la redevance pour licence de pêche en mer;
 - la Taxe de séjours;

- Les redevances:
 - la redevance pour licence de pêche en mer;
 - les redevances de rejet d'eaux usées;
 - la redevance d'eau d'irrigation;
 - la redevance d'assainissement;
 - taxes de déversement de déchets industriels.

Les instruments financiers

- Fonds de Dépollution Industriel (FODEP);
- Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement;
- Prix Hassan II pour l'environnement

Conventions et protocoles internationaux

Ce sont des accords qui engagent le Maroc dans des politiques de protection de l'environnement et parmi lesquels ceux cités dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7: Conventions signées et/ou ratifiés par le Maroc

Convention	Date de ratification
Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution	Barcelone, le 16 février 1976
Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique	Barcelone, le 16 février 1976
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la méditerranée par les opérations de déchets effectuées par les navires et les aéronefs	Barcelone, le 16 février 1976
Protocole relatif à la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique	Athènes, le 17 mai 1980
Protocole relatif à la protection de la mer méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fonds de la mer et de son sous-sol	Madrid, le 14 octobre 1994
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer méditerranée par les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination	Izmir, le 1 ^{er} octobre 1996
Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situations critiques, de lutte contre la pollution de la mer méditerranée	Valette, le 25 janvier 2002
Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures	Londres, le 12 mai 1954, amendée en 1962 puis le 21 octobre 1969
Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'immersion des déchets	Londres, Moscou, Washington et Mexico, le 29 décembre 1972; amendée le 24 septembre 1980 et le 10 juin 1995 à Barcelone
Protocole relatif aux zones spécialement protégées de la Méditerranée	Genève, avril 1982
Protocole relatif aux aires spécialement protégées sa la diversité biologique en Méditerranée	Barcelone, le 10 juin 1995
Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures	Londres, le 2 novembre 1273
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Décembre 1982
Accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution	Lisbonne, le 17 octobre 1990

Actions de coopération

De nombreux accords de coopération lient le Royaume à certains organismes internationaux dont:

- Projet de coopération avec le gouvernement Andaloux: pour l'élaboration d'une Agenda 21 locale, un plan de gestion des déchets solides et l'amélioration de la qualité des plages pour la ville d'Al Hoceïma;
- Projet CAR/PAP: étude de la cartographie et du contrôle des processus de l'érosion et de la désertification dans le bassin versant de Bni Boufrah;
- Programme MEDPOL: ce programme inscrit dans le cadre du plan d'action pour la méditerranée(PAM) vise la surveillance et l'évaluation de la pollution d'origine tellurique en méditerranée;
- Projet FEM/PASMed: pour la détermination d'actions prioritaires et pour la mise en œuvre d'un programme d'action stratégique méditerranéen pour l'amélioration de la qualité du milieu marin et l'adoption des mesures d'approche et de priorité;
- Rapport annuel sur la qualité et l'hygiène des plages.

2.4.3 Programmes de développement

La région PAC abrite un grand nombre de programmes de développement dont les plus importants sont:

A Al Hoceïma

La région d'Al Hoceïma et sa province connaissent de nombreux projets de développement dont, entre autres:

- La décharge contrôlée des déchets ménagers de la ville d'Al Hoceïma et des communes avoisinantes;
- Zone pilote pour le projet „Destinations” (Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens);
- Programme pour l'amélioration de l'environnement urbain de la ville d'Al Hoceïma;
- Création d'un Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable dans la région d'Al Hoceïma;
- Action de sensibilisation et d'information pour la conservation des ressources du littoral;
- Promotion des cultures alternatives;
- Mise en valeur du Parc national d'Al Hoceïma;
- Reboisement au sein de la région.

D'autres projets importants sont également menés dans la province notamment:

- Développement touristique de la Province d'Al Hoceïma qui s'articule autour de:
 - développement des centres urbains;
 - renforcement des infrastructures routières;
 - renforcement de la capacité touristique.
- Projet de la nouvelle zone touristique Cala Iris sur une superficie de 339 ha sur le littoral méditerranéen à 80 km de la ville d'Al Hoceïma au Nord Est du Maroc;
- Projets à caractères socio-culturels, transport, télécommunications réalisés ou en cours de réalisation dans la région d'Al Hoceïma.

Près de 10,4 milliards DH ont été alloués à des projets de développement dans la province d'Al Hoceïma. Les investissements au niveau du secteur de l'habitat dans la province d'Al Hoceïma ont atteint 141 millions DH, réservés à la mise à niveau des régions touchées par le séisme de 2004, à la lutte contre l'habitat insalubre, à la requalification urbaine et à l'aménagement de quartiers résidentiels dans les villes d'Al Hoceïma, Imzouren, Bni Bouayach, Targuist et dans la commune d'Aït Kamra, outre la réalisation de projets d'habitat dans certaines régions rurales. De nombreux autres programmes relatifs à tous les domaines socio-économiques et culturels se rapportant à la santé, à l'aménagement des sites culturels, aux télécommunications, au transport, à l'eau potable, au tourisme, etc.

A Chefchaouen

L'un des principaux objectifs des études menées dans la région centre rifaine y compris le SDAULMC (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Littoral Méditerranéen Central du Maroc) réalisé en 2005 est de sortir la région de Chefchaouen de son isolement aussi bien social, économique, qu'infrastructuel. Il propose la création sur les 25 ans à venir, de trois pôles de développement:

- **Le pôle I**, situé à l'ouest de l'unité d'aménagement, regroupe Kaa asras, Targha et la zone comprise entre les deux centres formant ainsi une entité urbaine et touristique homogène. Il aura pour vocation de renforcer l'attrait du tourisme national par la diversité de l'offre en structures d'hébergement et zones d'accueil. Il permettra également, par les zones d'extension réservées à l'habitat et aux équipements, de constituer un centre relais pour la population rurale de l'arrière pays.
- **Le pôle II**, formé par Stehat, actuel centre estival de Chefchaouen, le centre de Bou hamed (centre rural) et la plage de Chemaala. L'ensemble est relié en partie à la RN 414 bordée par de l'habitat dispersé et quelques villages ruraux. L'objectif étant de structurer cette future conurbation.
- **Le pôle III**, formé par le Centre de Jebha, qui devrait par les aménagements proposés ainsi que le niveau élevé des équipements projetés, constituer le deuxième centre urbain de la province de Chefchaouen et devenir une petite ville à double vocation urbaine et touristique.

3. Mise en œuvre du projet PAC au Maroc

3.1 Principales étapes de la mise en œuvre du projet

Les étapes de la mise en œuvre de l'activité „Tourisme durable” du projet PAC ont été plus nombreuses et plus développées pour sa partie Al Hoceïma ayant fait l'objet de zone pilote du projet „Destinations” que pour sa partie „Chefchaouen”.

Pour la partie Al Hoceïma de ce projet, les principales étapes consistaient en:

- la signature du contrat;
- la prise de contact avec le consultant scientifique du CAR/PAP;
- la visite des administrations concernées par le projet au niveau central;
- la visite de la zone du projet;
- la réunion du Comité directeur du projet composé de représentants du Département de l'Environnement et du Département du Tourisme;
- l'analyse de la zone du projet: la méthodologie définie en concertation avec le consultant scientifique du CAP/PAP, a permis d'arrêter le plan suivant pour le 1^{er} rapport sur l'analyse de la zone du projet:
 - atelier de démarrage;
 - contacts avec les Départements et les acteurs locaux;
 - évaluation environnementale des structures touristiques pilotes choisies.

Les autres étapes correspondent à:

- la réunion du comité de pilotage;
- l'atelier de formation ECAT;
- l'atelier sur les scénarii alternatifs dont les objectifs étaient la formation et la présentation d'exemples d'outils de gestion environnementale à adopter par les structures hôtelières choisies;
- l'atelier sur le scénario de base et les scénarii alternatifs et ébauche d'une stratégie pour le développement d'un tourisme durable. La tenue de cet atelier était également l'occasion pour présenter l'action pilote Souani;
- l'atelier de clôture du projet „Destinations” au Maroc qui a suscité un grand intérêt, surtout des acteurs locaux, pour les résultats du projet. En plus de la présentation et la validation de la stratégie pour un tourisme durable dans la région d'Al Hoceïma, une attention particulière a été accordée au cas du projet Souani;
- la Conférence finale du projet „Destinations” qui a eu lieu à Casablanca et qui a été marquée par la signature des gérants des structures pilotes choisies à l'échelle des trois pays du Maghreb du document relatif à la politique environnementale à mettre en œuvre pour l'obtention d'un écolabel.

Pour la partie Chefchaouen du projet PAC, les étapes peuvent être résumées en:

- la signature du contrat;
- l'élaboration d'un diagnostic préliminaire sur la capacité d'accueil dans la région de Chefchaouen;
- la signature d'un second contrat;
- la finalisation du diagnostic „Chefchaouen”;
- l'élaboration d'une synthèse „Diagnostic” pour la zone „PAC”;
- l'élaboration d'une stratégie/plan d'action/rapport final pour la zone „PAC”.

Il importe de mentionner que la stratégie PAC, inspirée de celle élaborée dans le cadre du projet „Destinations”, est principalement fondée sur les contributions suggérées par différents acteurs concernés ayant participé aux ateliers organisés dans le cadre des deux projets „Destinations” et „PAC”.

3.2 Partenaires ayant participé au projet

De nombreuses initiatives de partenariat ont été nouées entre le maître d'œuvre du projet, en l'occurrence le Département de l'Environnement et d'autres acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de ce projet. Les contributions de ces partenaires sont de natures différentes, mais peuvent être résumées en une participation à différentes réunions et différents ateliers auxquels ils ont été régulièrement conviés.

Pour la partie relative au tourisme, il est évident que soit pris comme partenaire national principal, le **Département du Tourisme** qui a accompagné le projet du début jusqu'à la fin en faisant partie de toutes les commissions et comités constitués. Les partenaires étrangers correspondent particulièrement au CAR/PAP et l'Union Européenne ainsi qu'un certain nombre d'organismes comme le CRENOS, Service Connaissance et Observation du littoral EID-Méditerranée en France ou encore le Conservatoire du littoral de Sardaigne.

D'autres acteurs ont régulièrement été impliqués dans la mise en œuvre de ce projet et ce pour leur compétence, leur rôle à l'échelle locale/régionale/nationale ou encore leur proximité des populations cibles. Parmi ces acteurs/partenaires:

- la Wilaya d'Al Hoceïma et la province de Chefchaouen;
- la municipalité d'Al Hoceïma et celle de Chefchaouen;
- les communes littorales rurales et urbaines d'Al Hoceïma et de Chefchaouen;
- les agences urbaines;
- l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord;
- le HCEFLCD, administration de tutelle du Parc National d'Al Hoceïma;
- le Département des pêches et son organisme de recherche l'INRH;
- le Département de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- le Département de la culture;
- la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement;
- la Protection Civile;
- la Marine Royale;
- la Gendarmerie Royale et plus particulièrement la Brigade Environnement;
- le Centre Régional d'Investissement;
- un grand nombre d'ONG locales dont AGIR, AZIR, RODPAL (réseau de 12 ONG), AMAL (réseau de 132 ONG), Rif pour le tourisme rural, Mémoire du Rif; Benaamane; Association Talassemiane, Association des gîteurs, l'ONG espagnole ACTLC, Association de l'Industrie Hôtelière Taza-Taouate-Hoceïma, coopérative de pêche artisanale de Jebha...;
- le secteur privé en la personne des directeurs d'hôtels, en particulier l'hôtel „Mohammed V” et son organisme d'affiliation la CGI (Compagnie Générale Immobilière);
- les responsables du projet GLM (gouvernance locale au Maroc);
- l'Inspection Régionale de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire;
- l'Office National de l'Eau Potable;
- l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos;
- l'Université; etc.

4. Processus de mise en œuvre du projet „PAC” au Maroc

4.1 Processus

Le processus de la mise en œuvre du projet „PAC”, à l’instar de „Destinations” est un processus participatif, coordonné par le Département de l’Environnement, mais auquel ont été conviés tous les acteurs concernés par le développement du tourisme dans la région nord centrale du Royaume.

En effet, la signature même de ce projet, entre la Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques et le CAR/PAP a été faite, au moins pour sa composante „Destinations” en présence du partenaire principal de ce projet, en l’occurrence le Département du Tourisme. Par la suite, et à travers les consultants nationaux et une analyse diagnostique dans les deux provinces concernées, le Département de l’Environnement s’est associé la compétence et l’expérience d’un grand nombre d’acteurs pouvant contribuer à la mise en place et, par la suite, la mise en œuvre, d’une stratégie pour le développement d’un tourisme respectueux de l’environnement dans la région du PAC.

Pour l’ensemble des réunions et ateliers programmés dans le cadre de ce projet, tous les acteurs identifiés ont été régulièrement invités et mis en contribution, ce qui a permis d’aboutir à des stratégies (stratégie PAC et stratégie „Destinations”) et des actions que l’on peut considérer comme concertées et communes résultant de longues discussions organisées dans la zone du projet.

4.2 Difficultés et contraintes

L’une des principales difficultés pour la mise en œuvre de ce projet PAC était l’éloignement, d’une part, entre les deux destinations concernées et l’administration centrale et, d’autre part, entre les „capitales” des deux destinations touristiques. Les dates et les lieux des rencontres étaient choisis de façon à assurer une large participation et optimiser les déplacements des acteurs locaux.

Une autre difficulté majeure dans la réalisation de ce projet réside dans le fait que, étant éloignées et marginalisées et plus ou moins enclavées pour de longues décennies, les régions de Chefchaouen et d’Al Hoceïma étaient souvent en marge des études diagnostiques et des analyses mettant en valeur leurs caractéristiques physiques, écologiques, politico-institutionnelles, touristiques... Les données pouvant contribuer à la mise en place d’un diagnostic complet sont, par conséquent, peu nombreuses surtout dans les statistiques nationales et, quand elles existent, sont souvent très **fragmentaires, très difficiles à ranger dans des séries chronologiques indispensables pour la mise en place d’indicateurs d’un tourisme durable.**

Lors de la mise en œuvre de ce projet, un effort d’extrapolation est à la base de la stratégie „PAC” exposée dans ce rapport et où sont capitalisés les résultats des différents ateliers menés dans le cadre des projets PAC et „Destinations”.

Un inconvénient, plus qu’une contrainte, est l’insuffisance de l’engagement du Département du Tourisme dans la gestion même du projet et dans l’évaluation de ses différents produits. Une plus grande implication de ce Département aurait été certainement plus profitable au projet et surtout pour la mise en œuvre de la stratégie qui en découle.

Enfin, comme pour la composante „Destinations” de ce projet, la grande question qui s’impose c’est „comment et par quels moyens se fera la mise en œuvre de la stratégie élaborée?” En effet, si sur près de trois années, tous les acteurs, en particulier locaux, se sont investis à mettre en place un cadre de travail commun sur le tourisme dans cette région reculée et s’ils sont parvenus à mettre en place, en collaboration avec le Département de l’Environnement et les consultants, une stratégie pour le développement d’un secteur porteur pour toute la région, qu’advient-il de cette stratégie et comment la concrétiser sur le terrain? Le projet a suscité et suscite beaucoup d’espoirs, surtout de la part des populations locales, des communes et des ONG, mais il est certain qu’au terme de ce projet, nombreuses questions restent en suspens en ce qui concerne les réalisations concrètes dans la phase après-projet.

4.3 Points forts

Le projet montre de nombreux points positifs dont:

- La mise en place et en oeuvre d'une *expérience nouvelle et modèle* pour le développement du tourisme durable dans le Royaume – expérience pouvant être extrapolée et généralisée à d'autres zones côtières du pays;
- L'élaboration d'une première analyse diagnostique et stratégique sur tout ce qui concerne le tourisme dans les régions d'Al Hoceïma et de Chefchaouen et dans la zone PAC est une opportunité pour la mise en valeur des multiples potentialités naturelles, historiques et socioculturelles dont jouit la zone considérée. En effet, la zone PAC, avec ses deux composantes et, à l'exception de la pêche, exploitée de façon non durable, ne peut compter que sur ses paysages, ses plages, ses traditions, son savoir faire... pour se développer. L'avènement de ce projet est donc une opportunité pour les autorités et les acteurs de cette région pour connaître tous les éléments physiques, écologiques, législatifs... pour programmer le développement d'une activité touristique génératrice de revenus pour les populations locales basée sur les atouts de la région;
- Le projet a permis aux différentes parties concernées de s'informer et de se concerter sur les moyens à mettre en place pour la mise en oeuvre des mesures adoptées (scénarii, stratégie ...) pour le développement d'un tourisme durable dans la zone;
- La mise en place d'une opportunité et de conditions de travail réunissant l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par le tourisme et plus particulièrement un tourisme qui respecterait l'identité et les ressources naturelles de la région. C'était, en effet, une occasion pour que des administrations, des ONG, le secteur privé... de centres d'intérêt très différents, puissent se concerter sur un thème fédérateur pouvant contribuer au développement socio-économique de leur région sans pour autant porter préjudice à leurs ressources naturelles, ni à leur identité socio-culturelle;
- Le Maroc, de par sa stratégie de développement humain et son projet de charte sur l'environnement, donne une importance capitale à l'environnement et, de nos jours, tout programme de développement doit tenir compte de cette composante si vitale qu'est l'"environnement". D'autre part, le Royaume ambitionne, à travers sa „Vision 2020” de faire du tourisme l'un des moteurs et un levier pour un développement harmonieux du pays;
- Le Maroc, à travers ses multiples accords régionaux et internationaux de coopération, vise un renforcement de ses capacités scientifiques, techniques, technologiques et socio-économiques et ce à travers le transfert de technologies et de savoir-faire à l'image des projets „Destinations” et PAC, lui permettant de capitaliser les données existantes, aussi fragmentaires soient-elles, et de gérer ses potentialités et ses atouts pour une meilleure conservation de ses ressources naturelles, mais aussi un meilleur essor économique de la région-pilote.
- Le tourisme, domaine porteur et stratégique, pourrait permettre au pays de réaliser, au moins en partie, ses objectifs de développement;
- Le secteur du tourisme a franchi des pas géants en termes de qualité des services et de la diversification de l'offre. De plus, l'investisseur au Maroc, dans le secteur touristique, commence à s'habituer au concept de labellisation devenu commun dans le répertoire de l'industrie touristique, en particulier dans les zones côtières. Le Pavillon Bleu ou la Clé Verte sont certaines de ces initiatives de labellisation de l'offre touristique initiées par la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement.
- La labellisation proposée dans le cadre du projet “Destinations”(labellisation européenne) est un nouveau système de labellisation qui permettrait aux structures hôtelières implantées sur le sol marocain, de satisfaire une clientèle plus exigeante en matière d'environnement et de ce fait, contribuer à une gestion plus rationnelle des ressources nationales.

5. Stratégie de tourisme durable dans la „zone PAC” Maroc

5.1 Objectif général

Comme il a été mentionné dans la partie introductive de ce rapport stratégique, „ses principaux objectifs concernent essentiellement la réalisation de projets centrés sur le développement durable des zones côtières d’Al Hoceïma et Chefchaouen, en intégrant aussi bien les questions d’environnement que celles du développement socio-économique”. Il s’agit donc, pour le volet touristique de ce projet, de développer des activités fondées sur un tourisme durable capitalisant les potentialités naturelles de la zone PAC.

Il est évident que chacune des composantes de la société dans la zone PAC (populations locales, ONG, industriels hôteliers, touristes nationaux et étrangers...) a ses propres objectifs, mais tout le monde aspire à ce que les bénéfices de cette activité soient rentables et durables; autrement dit, que tous les acteurs visent un seul et même objectif global qui est celui du **développement d’un tourisme durable dans la région du projet PAC**.

5.2 Objectifs spécifiques

Si le développement d’un tourisme durable dans la région du projet PAC est un objectif visé par tous ceux qui sont concernés par l’activité touristique dans la région nord centrale du pays, selon les potentialités des deux provinces concernées, les spécificités de l’offre touristique, le centre d’intérêt de chacun des acteurs, les objectifs diffèrent: l’objectif d’un touriste n’est certainement pas celui d’un gérant d’hôtel ou d’une ONG œuvrant dans le domaine de la protection de l’environnement.

Il en découle que dans le cadre de l’*“objectif global”*, qui est celui du *„tourisme durable”*, chacun des groupes et chacun des participants a son propre *„objectif spécifique”* qui dépend de la nature de ses activités, son centre d’intérêt, ses compétences, son rôle dans la stratégie globale du développement socio-économique de la région, ses affinités, etc.

Des différents ateliers participatifs organisés dans le cadre des projets „Destinations” et PAC, auxquels ont été conviés des acteurs des deux provinces concernés, les tendances convergent vers trois grands types d’objectifs spécifiques que sont:

- **Le développement socio-économique de la région PAC:** C’est un objectif visé par les communes locales, les ONG œuvrant dans le domaine du développement des populations, les représentants du secteur touristique, celui de l’artisanat, etc.
- **La protection de l’environnement:** ce qui correspond à l’objectif des ONG œuvrant dans le domaine de l’environnement, du Département de l’Environnement, etc.
- **La protection de l’identité culturelle:** ce qui semble visé par des représentants des populations locales et de certaines ONG locales œuvrant dans le domaine de la protection des valeurs culturelles locales.

Inutile de rappeler que ces trois objectifs spécifiques ne sont autres que ceux du Développement Durable tels que définis lors du sommet de Johannesburg en 2002.

En l’absence d’ateliers spécifiques „Stratégie-PAC”, nous-nous inspirons pour l’élaboration des grands axes de cette stratégie de ceux proposés dans le cadre du projet „Destinations” dans la mesure où pour ce dernier, de nombreux acteurs Chefchaounis ont été conviés aux ateliers „Destinations” et ont, par conséquent, contribué à l’élaboration de ladite stratégie.

C’est ainsi que pour chacun des groupes thématiques et, par conséquent, dans chacun des *„objectifs spécifiques”* un grand nombre d’*“actions”* a été suggéré. Ces idées-actions proposées en „vrac” peuvent, en fait, être hiérarchisées et groupées en un certain nombre de *“idées-maîtresses”* que l’on peut considérer comme autant d’*“orientations stratégiques”* permettant, à chacun des groupes thématiques d’atteindre son *„objectif spécifique”*.

5.3 Actions fédératrices

Les actions *fédératrices* retenues pour la région PAC dans le cadre de ces trois objectifs spécifiques sont:

Objectif Spécifique	No.	Intitulé de l'action	Couverture géographique
Promotion socio-économique de la zone PAC	1	Mise en place de cartes de zones touristiques actualisées tenant compte des zones à risque (sismique, glissement de terrain, inondations...).	Régionale
	2	Création d'une brigade de la police touristique dans les deux provinces de Chefchaouen et Al Hoceïma.	Zone PAC
	3	Renforcement des infrastructures de transport routier, maritime et aérien.	Zone PAC
	4	Valorisation du patrimoine culinaire et des produits locaux de terroir.	Provinciale
	5	Professionnalisation des activités touristiques (renforcement des capacités matérielles et humaines des acteurs locaux dans le domaine touristique).	Provinciale
	6	Promotion et valorisation des activités écotouristiques (sentiers pédestres, équestres..., pêche touristique, création de gîtes, formation de guides spécialisés, documents de communication...).	Provinciale
	7	Création d'un réseau de gîtes et de maisons d'hôtes.	
	8	Mise en place d'un comité indépendant de suivi stratégique, d'évaluation et d'observation sur l'application de la stratégie de tourisme durable.	Provinciale
	9	Renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine touristique en moyens de communication, d'information et de compétitivité.	Provinciale
Valorisation du patrimoine identitaire social et culturel de la zone PAC	10	Préparation d'un catalogue argumenté, avec des plans de gestion de tous les sites ayant une valeur patrimoniale dans la région PAC.	Provinciale
	11	Mise en place de système d'information et de communication (réseautage, muséologie, bibliothèques...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel de la zone.	Provinciale
	12	Mise en place d'événements (festivals, cycles de conférences, visites...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel local de la zone PAC.	Zone PAC
	13	Elaboration et réalisation d'actions pour la valorisation du patrimoine socio-culturel de la région (sites et monuments historiques, patrimoine architectural, recettes culinaires, variétés et races locales, savoir-faire traditionnel...).	Zone PAC
Conservation et valorisation de l'environnement de la région PAC	14	Mise en place d'une structure régionale et de cellules locales pour la veille, la surveillance et le contrôle de la dégradation et de l'érosion du littoral dans la zone PAC.	Régionale et provinciale
	15	Mise en place de programmes-actions pour réhabiliter le littoral du Rif central et améliorer la résilience de la côte contre le phénomène de l'érosion et les activités zooanthropiques.	Provinciale
	16	Mise en place et en œuvre de Plans de gestion et de valorisation des zones sensibles et des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de toute la zone PAC – Identification des autres zones de haute valeur écologique et environnementale de la région.	Provinciale
	17	Promotion de l'écotourisme par la mise en place et en œuvre de projets pilotes concrets sur l'utilisation des technologies vertes (énergie, eau, déchets...).	Provinciale

5.4 Fiches – actions

ACTION N° 1:

Mise en place de cartes de zones touristiques actualisées tenant compte des zones à risque (sismique, glissement de terrain, inondations...)

Couverture géographique: Régionale.

Objectif: Réduction des risques pour les infrastructures touristiques et assurer une certaine durabilité aux investissements touristiques.

Description: Intégration dans les études d'impact environnemental des projets touristiques des prévisions relatives aux risques naturels mentionnés dans les études spécifiques et le nouveau Cadastre National des Zones à Risque.

Responsable: CNEI (Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement), Ministère du Tourisme, Provinces d'Al Hoceïma et Chefchaouen.

Indicateur de suivi: Nombre de projets d'investissement conçus et adaptés aux normes de prévention contre les risques et au nouveau cadastre.

ACTION N° 2:

Création d'une brigade de la police touristique dans les deux provinces de Chefchaouen et Al Hoceïma

Couverture géographique: Chefchaouen et Al Hoceïma.

Objectif: Pour le développement touristique dans la zone PAC, et à l'image de certaines autres destinations touristiques du Royaume, la mise en place d'une certaine ambiance de sécurité s'impose, surtout en ce qui concerne le phénomène des faux guides, l'harcèlement des touristes...

Description: Application dans la zone PAC des dispositions de la circulaire de 1994 (Ministère du Tourisme, Département de l'Intérieur et Département de la Justice) ayant mis en place une brigade de police touristique. Cette circulaire établit les attributions de l'Administration centrale (Ministères du Tourisme, de l'Intérieur et de la Justice) et celles qui incombent à l'Administration locale, laquelle se charge de la coordination et de l'encadrement de ces brigades qui relèvent aussi de la DGSN.

Responsable: Ministère de l'Intérieur (DGSN) et Département de la Justice. Autres partenaires impliqués: Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et provinces de Chefchaouen et Al Hoceïma.

Indicateur de suivi: Nombre de d'atteintes à la sécurité des touristes.

ACTION N° 3:**Renforcement des infrastructures de transport routier, maritime et aérien**

Couverture géographique: Zone PAC.**Objectif:** Améliorer les conditions d'accès, d'accueil et de départ des touristes nationaux et étrangers.**Description:**

La zone PAC dispose de certaines infrastructures pour y faciliter l'accès aux touristes (réseau routier, ports, aéroport...); cependant, il est primordial que ces infrastructures soient améliorées pour une meilleure accessibilité et un meilleur accueil. Une attention particulière doit être donnée au réseau routier qui, situé dans une zone géologiquement instable, nécessite un entretien quasi-continu et qui, pour le tourisme interne, correspond au principal moyen de transport.

Responsable: Ministère de l'Équipement et du Transport.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'accidents impliquant les touristes;
- % de routes aménagés sur total des routes du réseau de la zone PAC;
- Nombre de connections aériennes domestiques pour les aéroports de la zone PAC;
- Nombre de connections aériennes (ex. low cost) avec des pays européens pour les aéroports de la zone PAC;
- Nombre des nouvelles lignes maritimes de connections entre l'Espagne et les ports avoisinant la zone PAC.

ACTION N° 4:**Valorisation du patrimoine culinaire et des produits locaux de terroir**

Couverture géographique: Provinciale**Objectif:** Création de nouvelles économies liées à la valorisation des produits locaux et du savoir-faire traditionnel, en particulier en termes de gastronomie et d'agro-biodiversité.**Description:**

Il s'agit de promouvoir les traditions culinaires et millénaires de la zone PAC basées sur des variétés et des produits agricoles locaux. Il s'agit également de mener des investigations pour une sorte de labellisation des produits locaux et d'encourager les producteurs (locaux), les consommateurs (touristes) et les intermédiaires (hôteliers) à mieux s'intéresser à ces produits de terroir.

Responsable: Départements de l'Agriculture et de la Pêche Maritime; du Tourisme, de l'Artisanat, de la Culture..., l'APDN, FNT, FNIH...**Indicateurs de suivi:**

- Nombre de produits alimentaires encadrés par des standards de qualité;
- % des producteurs adhérents au standard de qualité;
- % des contrats de vente et consommation signés entre producteurs agricoles et hôteliers.

ACTION N° 5:**Professionnalisation des activités touristiques (renforcement des capacités matérielles et humaines des acteurs locaux dans le domaine touristique)**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Améliorer les qualifications des acteurs œuvrant dans le domaine touristique ainsi que la qualité de l'offre touristique.**Description:** Évaluation des besoins des opérateurs du secteur touristique; élaboration d'un plan de formation et de renforcement de capacités.**Responsable:** Chambres de Commerce des deux provinces d'Al Hoceïma et de Chefchaouen.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre des formations organisées annuellement au profit des professionnels;
- % d'opérateurs touristiques locaux participants à la campagne de formation / nombre total d'opérateurs.

ACTION N° 6:**Promotion et valorisation des activités écotouristiques (sentiers pédestres, équestres..., création de gîtes, formation de guides spécialisés, documents de communication...)**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:**

Accompagnement de la stratégie du Royaume en matière de tourisme rural en tant que pôle de développement économique et social de certaines de ses zones enclavées. Diversification de l'offre touristique et nouvelle saisonnalité au travers un produit touristique basé sur la randonnée, l'intégration dans la culture locale, etc.

Description:

Identification d'itinéraires possibles dans les zones prioritaires ciblées par la stratégie nationale.
Identification d'approches nouvelles visant l'intégration du touriste dans l'ambiance locale et le vécu au quotidien des populations.
Création de nouveaux espaces permettant aux touristes de connaître les particularités de la zone.

Responsable:

Ministère du Tourisme; APDN; Municipalités et communautés locales; tour-opérateurs internationaux spécialisés dans le développement de sentiers touristiques.

Indicateur de suivi:

Nombre d'initiatives (projets) réalisés dans ce sens.

ACTION N° 7:**Création d'un réseau de gîtes et de maisons d'hôtes**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:**

Créer une certaine dynamique et de l'intercommunication dans le fonctionnement des gîtes connus ou prévus dans la zone PAC.

Description:

L'action prévoit la définition des standards de qualité à adopter dans l'offre touristique proposée par les gîtes de la région. C'est une initiative qui s'accompagne par de mesures de sensibilisation sur les opportunités pour les propriétaires de maisons traditionnelles pouvant éventuellement se transformer en maisons d'hôtes. Il s'agit également de créer et de mettre en œuvre des projets de formation sur la création, la gestion, la qualification, la promotion et la commercialisation des produits „gîtes” et „maisons d'hôtes”.
Les gîtes et les maisons d'hôtes seront cartographiés et diffusés à des fins touristiques. Les touristes y trouveraient notamment les explications détaillées des points d'intérêts. L'opération bénéficiera également aux artisans locaux qui mettent en valeur les produits du terroir.

Responsable:

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat; Ministère de la Culture; APDN; ONG; secteur privé...

Indicateurs de suivi:

- Nombre de gîtes et maisons d'hôte créés;
 - % de ces gîtes jouissant d'un label de qualité.
-

ACTION N° 8:**Mise en place d'un comité indépendant de suivi stratégique, d'évaluation et d'observation de l'application de la stratégie de tourisme durable**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:**

Création d'un comité pluridisciplinaire (administration, secteur privé, université, ONG, etc.) pour la mise en œuvre de la stratégie.

Description:

Il s'agit de créer une structure consultative impliquant tous les acteurs concernés pour la mise en application des différentes orientations suggérées par la stratégie de développement touristique durable.

Responsable:

Groupe mixte à définir: université, ONG et professionnels du tourisme, sous l'égide d'un coordinateur à identifier.

Indicateur de suivi:

Nombre des actes annuels produits par le Comité de Suivi.

ACTION N° 9:**Renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine touristique en moyens de communication, d'information et de compétitivité**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Améliorer l'accueil des touristes et l'accès à l'information relative à l'offre touristique locale en lien avec les projets de développement touristiques prévus dans la zone.**Description:**

Inventaire des points d'information touristiques actifs et analyse SWOT de leur fonctionnement; élaboration d'une stratégie pour une gestion efficiente des points d'accueil existants ou la création de nouveaux points si nécessaires.

Formation d'opérateurs multilingues experts dans l'accueil touristique.

Evaluation annuelle des performances des points d'accueil touristiques.

Responsable: Ministère du Tourisme; services provinciaux.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre de Points d'accueil touristiques présents dans la zone PAC;
- Taux de satisfaction des touristes.

ACTION N° 10:**Préparation d'un catalogue argumenté, avec des plans de gestion, de tous les sites ayant une valeur patrimoniale dans la région PAC**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Disposer de toute l'information utile et nécessaire pour capitaliser et valoriser le patrimoine de la région.**Description:**

Il s'agit d'élaborer des documents analytiques sur toutes les potentialités et les valeurs patrimoniales de la zone ainsi que sur les approches nécessaires pour leur mise en valeur et leur promotion à l'échelle nationale mais aussi auprès des promoteurs touristiques et des touristes étrangers.

C'est l'un des principaux moyens pour valoriser ce patrimoine mais aussi le pérenniser.

Responsable: Ministère de la Culture; Ministère du Tourisme et de l'Artisanat; Municipalités; secteur privé, ONG.**Indicateur de suivi:**

- Nombre de sites (naturels ou socio-culturels) catalogués / classés;
- Nombre de Plans de gestion élaborés / Nombre total des sites.

ACTION N° 11:**Mise en place de système d'information et de communication (réseautage, muséologie, bibliothèques...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel de la zone**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Faciliter la tâche à un touriste pour qu'il puisse s'informer, en un minimum de temps, sur les potentialités touristiques de la zone.**Description:**

Dans le cadre d'une politique régionale ou locale visant la promotion du tourisme et la valorisation de produits touristiques de la région, il est d'une importance capitale que le touriste puisse s'informer avant tout sur la diversité des produits touristiques et, par la suite, sur leur qualité. Le choix de la destination qui lui convient lui revient, en fin de compte.

Un effort d'information, de communication et de marketing s'impose, d'une part, pour regrouper et synthétiser l'information et, d'autre part, inciter le touriste à consommer et à s'intéresser aux divers produits organisés sous forme de réseaux faciles d'accès et attrayants.

Responsable: Ministère de la Culture; Ministère du Tourisme et de l'Artisanat; Municipalités; ONG, secteur privé...**Indicateurs de suivi:**

- Nombre et qualité des produits de communication élaborés;
- Nombre de réseaux (SIBE, sites archéologiques, etc.) créés.

ACTION N° 12:**Mise en place d'événements (festivals, cycles de conférences, visites...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel local de la zone PAC**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Multiplier les opportunités et les occasions pour assurer au produit local une meilleure promotion.**Description:** Planifier, en fonction de l'offre et la diversité touristique de la région, des manifestations culturelles et festives visant la promotion, pour chaque type d'offre spécifique, de l'importance du produit. Il s'agit donc de l'élaboration de programmes d'événements artistiques et culturels avec la collaboration des associations, des professionnels de la culture, etc.**Responsable:** ONG locales de développement et d'environnement; services provinciaux et communaux; Département du Tourisme; professionnels du secteur touristique.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'événements annuels par rapport à la diversité de l'offre touristique;
- Nombre de visiteurs par manifestation.

ACTION N° 13:**L'élaboration et la réalisation d'actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine socio-culturel de la région (sites et monuments historiques, patrimoine architectural, recettes culinaires, variétés et races locales, savoir-faire traditionnel...)**

Couverture géographique: Zone PAC.**Objectif:** Préserver tout ce qui est naturellement identitaire et patrimonial dans la zone PAC.**Description:**

Les modèles architecturaux, les techniques et les matériaux traditionnels comme moyen de promotion touristique et de valorisation du patrimoine culturel et historique de la région.

Elaboration de programme-actions concernant la qualité du patrimoine identitaire de la zone du Rif central, (musique, gastronomie, modèles architecturaux, techniques, matériaux et savoir-faire traditionnels) à des fins d'information, mais aussi de capitalisation, de valorisation, etc. Une attention particulière pourrait être attribuée aux programmes de formation en termes de bio agriculture et bio architecture et de vulgarisation des techniques utilisées dans ce cadre.

Responsable: Département du Tourisme, Ministère de la Culture; Municipalités et communes rurales; ONG.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre de valeurs patrimoniales promues;
- Nombre de bâtiments historiques restaurés et mis en valeur.

ACTION N° 14:**Mise en place d'une structure régionale, et de cellules locales, pour la veille, la surveillance et le contrôle de la dégradation et de l'érosion du littoral dans la zone PAC**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Création d'un organisme régional chargé de surveiller le processus de dégradation du littoral.**Description:** Il s'agit de la mise en place d'un groupe d'acteurs et d'experts concernés par l'environnement côtier dans le Rif central. C'est un groupe consultatif ayant pouvoir de proposition qui veillerait sur l'analyse de la situation environnementale dans la zone PAC et proposerait des solutions (rapports détaillés) pour une meilleure préservation, une meilleure gestion et un meilleur développement de la zone.**Responsable:** Département de l'Environnement; Département du Tourisme; Partenaires internationaux.**Indicateur de suivi:** Longueur de la côte réhabilitée.

ACTION N° 15:**Mise en place de programmes-actions pour réhabiliter le littoral du Rif central et améliorer la résilience de la côte contre le phénomène de l'érosion et les activités zooanthropiques**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Prévenir l'impact des changements globaux et des activités humaines sur les zones côtières de la zone PAC.**Description:** C'est une initiative qui consisterait à identifier les aires côtières les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et des activités zooanthropiques pour y appliquer des plans d'action préventifs visant leur conservation, leur protection et leur valorisation durable à des fins touristiques.**Responsable:** Département de l'Environnement; Département du Tourisme; Universités.**Indicateur de suivi:** % km de côte affecté et réhabilité / total de la côte de la zone PAC.

ACTION N° 16:**Mise en place et en œuvre de Plans de gestion et de valorisation des zones sensibles et des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de toute la zone PAC – Identification des autres zones de haute valeur écologique et environnementale de la région**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Identification et protection des espaces sensibles en tant que produits de promotion touristique et création de produits touristiques éocompatibles.**Description:** Inventaires de l'ensemble des zones les plus fragiles et les plus diversifiées en termes de biodiversité et de valeurs paysagères. Une première étape consisterait en l'élaboration d'un inventaire des SIBE déjà existants et la seconde serait de mener davantage d'investigations pour l'identification de tous les espaces de la zone jouissant d'une certaine valeur écologique ou environnementale afin de pouvoir la conserver, la valoriser et la développer.**Responsable:** Département de l'Environnement; Département du Tourisme; HCEFLCD, Municipalités et communautés locales; ONG.**Indicateur de suivi:** Plans de gestion élaborés sur l'ensemble des sites identifiés.

ACTION N° 17:**Promotion de l'écotourisme par la mise en place et en œuvre de projets pilotes concrets sur l'utilisation des technologies vertes (énergie, eau, déchets...)**

Couverture géographique: Provinciale.**Objectif:** Diffusion des bonnes pratiques sur l'utilisation des technologies vertes dans les domaines touristiques.**Description:** Cette action consiste principalement à mener des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication dans les domaines relatifs à la réduction des déchets, l'utilisation de l'eau et la consommation d'énergie ainsi que la promotion des produits locaux. Le tri sélectif des déchets dans les plages et autres espaces touristiques, la gestion de l'eau et les pratiques de réduction de la consommation d'énergie dans les activités touristiques sont certains de ses volets.
Il s'agit d'une certaine manière aussi de supporter la stratégie de croissance à faible teneur en carbone qui favorisera une réduction des émissions de GES par le Fonds de développement énergétique (FDE) du Maroc.**Responsable:** Gouvernement Maroc (Fonds pour les technologies propres); Département du Tourisme; ONG; Université.**Indicateurs de suivi:**

- Nombre et efficacité de programmes sur la sensibilisation;
- Nombre d'actions pilotes dans les domaines des déchets et de la consommation d'eau et d'énergie.

5.4 Actions pilotes

Titre	Projet touristique Souani/Sfiha (Al Hoceïma): Suggestions pour sa durabilité
Objectif global	Assurer l'harmonie entre le développement économique et les caractéristiques culturelle et environnementale de la zone Souani.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulation d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur du cordon dunaire; ▪ Conservation et valorisation du site archéologique, ancienne ville d'Almazama; ▪ Conservation du patrimoine floristique de la forêt Souani.
Localisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site de Souani est situé sur la façade maritime ouest de la commune rurale d'Ait Youssef Ou Ali. Cette dernière, d'une surface de 79,05 km², est délimitée par la mer Méditerranée au Nord, les communes d'Imzouren au Sud, Izemmouren et Ail Kamra à l'ouest.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éloignement le plus possible des constructions du trait de côte afin de laisser un espace de liberté pour l'évolution et l'adaptation du système; ▪ Conservation et valorisation du site archéologique correspondant à l'ancienne ville d'Almazama; ▪ Conservation des valeurs écologique et paysagère et l'attrait du site.
Activités de l'action pilote sur les six premiers mois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des habitats et des espèces à valoriser dans le site et des limites de leurs espaces de viabilité; ▪ Fouilles archéologiques pour connaître les limites du site; ▪ Retracer les nouvelles limites du projet.
Moyens financiers et humains	La Compagnie générale immobilière (CGI) en charge du projet s'est engagée dans son cahier des charges à assurer les moyens financiers et humains pour la conservation du site et sa valorisation.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département de l'Environnement; ▪ Département du Tourisme; ▪ Département de la Culture; ▪ Département de l'Équipement (Domaine Public Maritime); ▪ HCEFLCD; ▪ Université; ▪ Commune d'Ait Youssef Ou Ali; ▪ Province d'Al Hoceïma; ▪ Comité Souani.
Durée de l'action	Six mois paraissent suffisants pour préparer les éléments nécessaires pour une meilleure compréhension en vue d'une meilleure conservation du site.
Suivi et évaluation de l'action pilote	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité mixte regroupant les différents acteurs susmentionnés et la CGI pour le suivi et l'évaluation des mesures proposées et aussi l'évaluation des différentes étapes du projet; ▪ Des indicateurs sont à choisir parmi ceux proposés dans l'étude PAC en particulier ceux relatifs à la consommation de l'eau, de l'énergie, la production des déchets, la superficie des espaces verts, etc.
Les apports de l'action pilote à la stratégie PAC	L'apport principal est la mise en place d'un modèle d'harmonisation entre une action de développement économique et la préservation du patrimoine environnemental et socio-culturel d'une zone côtière.

Titre	Un Plan d'action local GIZC pour Jebha (M'tioua): une démarche proactive d'accompagnement des mutations de son littoral
Objectif global	Développement harmonieux du site de Jebha à travers une GIZC.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formuler un plan d'action (PA) local relatif à la protection et à la mise en valeur du littoral de M'tioua; ▪ Instaurer et renforcer les capacités d'une structure locale de coordination pour le suivi de l'application du PA local GIZC.
Localisation du projet	Commune M'tioua, province de Chefchaouen.
Résultats attendus	<p>Les principaux résultats attendus sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des acteurs locaux pour s'intégrer dans le processus GIZC; ▪ Elaboration d'un inventaire des ressources côtières; ▪ Préparation d'un plan de gestion durable des ressources côtières; ▪ Réalisation d'un plan d'action et des mesures d'intervention contre les impacts humains.
Activités de l'action pilote sur les six premiers mois	<p>Pour les six premiers mois, il importe:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'identifier les acteurs pouvant contribuer à l'élaboration des produits suggérés; ▪ de mettre en place et en œuvre d'un programme de communication/sensibilisation aussi bien sur l'importance stratégique (écologique et socio-économique) de la zone côtière que sur les approches GIZC; ▪ d'organiser un atelier de concertation et de débats avec des sorties de terrain pour que les acteurs locaux se rendent compte in visu de l'importance de ce potentiel; ▪ d'élaborer la méthodologie et l'approche pour la réalisation des produits suggérés.
Moyens financiers et humains	Fonds propres de la commune; soutien de la Wilaya de Tétouan; l'APDN; Agences de coopération (Espagne entre autres), etc.
Partenaires	Wilaya de Tétouan, communes voisines, APDN, l'Université Abdelmalek Saadi, Département des Pêches Maritimes, Département du Tourisme, ONG locales...
Durée de l'action	Une année devrait être suffisante pour préparer les préalables sus mentionnés. Le reste dépendrait du dynamisme des acteurs locaux.
Suivi et évaluation de l'action pilote	<p>Comme pour Souani, il est important de mettre en place un comité mixte regroupant les différents acteurs et opérateurs locaux pour le suivi et l'évaluation des produits suggérés.</p> <p>Des indicateurs sont à choisir parmi ceux proposés dans l'étude PAC en particulier ceux relatifs à la qualité des analyses diagnostic, la pertinence des mesures suggérées, l'adéquation entre ces mesures et la GIZC et le DD...</p> <p>Ce n'est que par la suite que d'autres indicateurs pourraient être suggérés pour réellement mesurer l'importance des actions adoptées et leurs impacts sur différents paramètres environnementaux (eau, énergie...).</p>
Les apports de l'action pilote à la stratégie PAC	C'est une zone qui jouit de potentialités écotouristiques importantes et la réussite d'un plan d'action pour la conservation et la valorisation touristique de ces ressources serait un succès considérable pour la stratégie PAC dans la région.

6. Bibliographie

1. CAR/ASP, 2007. Elaboration du Plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceïma (projet MedMPA).
2. CAR/PAP, 2001. Livre blanc sur la gestion des zones côtières en Méditerranée.
3. COI-UNESCO, 2001. Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières –Guide éthologique – Volume II, Série „Manuels et guides” n 42.
4. Département de l'Environnement/DSPR, 2003. Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Rapport National.
5. Département de l'Environnement/DSPR, 2003. Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Actions urgentes.
6. Département de l'Environnement/DSPR, 2004: Rapport sur le Bilan diagnostic National (BDN) en Méditerranée marocaine.
7. Département de l'Environnement/DSPR/DSR, 2005. Rapport national sur la pollution tellurique véhiculée vers la Méditerranée marocaine (MED POL Phase III).
8. Département de l'Environnement/DSPR, 2005. Programme d'Aménagement côtier (PAC). Etude de faisabilité.
9. Département de l'Environnement/DSPR, 2009. Projet „Destinations”: Analyse de la zone du projet Al Hoceïma – Maroc.
10. Département de l'Environnement/DSPR, Annuel. Rapport national de surveillance de la qualité des eaux de baignade.
11. Département de l'Environnement. Projet de loi relative à l'Aménagement et la Protection du littoral.
12. DGUA/Direction de l'Urbanisme, 2002. SDAULMC – Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral méditerranéen central du Maroc: Rapport d'analyse diagnostic et esquisse d'aménagement.
13. DGUA/Direction de l'Urbanisme, 2005. SDAULMC – Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral méditerranéen central du Maroc: Note de présentation.
14. El Fellah B., 1994. Eboulement rocheux dans le paléozoïque du Rif: présentation d'un cas sur la route Oued Laou-Jebha. 7^{ème} Congrès International de l'AIGL, Lisboa Portugal pp: 3927-3931.
15. El Fellah B., 1995. Sikha Asfalou: exemple de glissement littoral sur la côte méditerranéenne de Bokoya entre Torés et Badés, Rif, Maroc. OROSTOM, Réseau Erosion Bull N° 16, pp: 222-230.
16. IRATE, 2005. Atouts et Contraintes de l'Aménagement du Territoire-Région Taza-Al Hoceïma-Taounate.
17. Ministère de l'Equipement/Direction Provinciale de l'Equipement de Chefchaouen, 1999. Rocade Méditerranéenne, Lot N°2 Tétouan – Al Hoceïma. Groupement Projema (Maroc) Oriental Engineering (Maroc). Coba (Portugal). Intescsa (Espagne).
18. Mourier, T., 1968. Les montagnes du Rif central, étude géomorphologique. Travaux de l'Institut Scientifique, série géologie et géographie physique N°14, p 499.
19. PNUE, 1992. Plan d'action pour la Méditerranée et Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et protocoles y relatifs.
20. PNUE, 1996. Etat du milieu marin et littoral de la région méditerranéenne. MAP Technical Reports Séries N° 101.
21. PNUE, 1998. Programmes d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités. N° 119 de la Série des rapports techniques du PAM.
22. PNUE, 1999. Pour un tourisme côtier durable: une approche intégrée de planification et de gestion. Manuels du PNUE sur le tourisme durable.

-
23. PNUE/PAM, 1995. Lignes directives pour la gestion intégrée des zones côtières et marines – avec une référence particulière au bassin méditerranéen. Rapports et études des mers régionales du PNUE n° 161.
 24. PNUE/PAM, 1995. Plan d'action pour la Méditerranée - Phase II et Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles. Document non officiel.
 25. PNUE/PAM, 1997. Rapport de la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Sophia Antipolis, France 28 – 30 Octobre 1997.
 26. PNUE/PAM, 2001. Document opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS).
 27. PNUE/PAM, 2002. Lignes directrices pour la l'établissement du bilan de base d'émission /rejets de polluants.
 28. SEE/Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau, 2000. Etat de la qualité des ressources en eau du Maroc.